# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

## MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

---

## TRAVAUX d'Installation d'un quatrième IRM au CH Agen-Nérac

---

Date et heure limites de réception des offres :
lundi 14 décembre 2026 à 14:00

**Groupement Hospitalier de Territoire 47**
Etablissement support :
Centre Hospitalier AGEN-NERAC
Route de Villeneuve
47923 AGEN

| L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE | | |
|---|---|---|
| | **Objet** | TRAVAUX d'Installation d'un quatrième IRM au CH Agen-Nérac |
| | **Mode de passation** | Procédure adaptée ouverte |
| | **Type de contrat** | Marché public |
| | **Nombre de lots** | 6 |
| | **Délai de validité des offres** | 120 jours |
| | **Forme de groupement** | Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire |
| | **Variantes** | Sans |
| | **PSE** | Sans |
| | **Clauses sociales** | Sans |
| | **Clauses environnementales** | Avec |
| | **Durée / Délai** | Défini par lot |
| | **Négociation** | Avec |
| | **Visite sur site** | Visite obligatoire |

**SOMMAIRE**

1 - Objet et étendue de la consultation ..... 4
1.1 - Objet ..... 4
1.2 - Mode de passation ..... 4
1.3 - Type et forme de contrat ..... 4
1.4 - Décomposition de la consultation ..... 4
1.5 - Nomenclature ..... 4
2 - Conditions de la consultation ..... 5
2.1 - Délai de validité des offres ..... 5
2.2 - Forme juridique du groupement ..... 5
2.3 - Variantes ..... 5
2.4 - Développement durable ..... 5
3 - Les intervenants ..... 5
3.1 - Maîtrise d'œuvre ..... 5
3.2 - Contrôle technique ..... 5
4 - Conditions relatives au contrat ..... 6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution ..... 6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement ..... 6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité ..... 6
5 - Contenu du dossier de consultation ..... 6
6 - Présentation des candidatures et des offres ..... 6
6.1 - Documents à produire ..... 7
6.2 - Visites sur site ..... 9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis ..... 9
7.1 - Transmission électronique ..... 9
7.2 - Transmission sous support papier ..... 10
8 - Examen des candidatures et des offres ..... 10
8.1 - Sélection des candidatures ..... 10
8.2 - Attribution des marchés ..... 10
8.3 - Suite à donner à la consultation ..... 11
9 - Renseignements complémentaires ..... 11
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact ..... 11
9.2 - Procédures de recours ..... 11

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

TRAVAUX d'Installation d'un quatrième IRM au CH Agen-Nérac, site de St Esprit

Lieu(x) d'exécution :
CH Agen-Nérac, site de St Esprit

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 6 Lot(s) :

| Lot(s) | Désignation |
|---|---|
| 01 | STRUCTURE / GROS-OEUVRE |
| 02 | FAUX-PLAFOND-CLOISONS SECHES |
| 03 | MENUISERIE INTERIEURE |
| 04 | PEINTURE-SOLS SOUPLES |
| 05 | ELECTRICITE – COURANT FORT / COURANT FAIBLE / SSI |
| 06 | CHAUFFAGE-VENTILATION-CLIMATISATION-PLOMBERIE-FLUIDES MEDICAUX |

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description |
|---|---|
| 45113000-2 | Travaux de chantier |

| Lot(s) | Code principal | Description |
|---|---|---|
| 01 | 45223220-4 | Travaux de gros œuvre |
| 02 | 45421141-4 | Travaux de cloisonnement |
| 03 | 45421000-4 | Travaux de menuiserie |
| 04 | 45432111-5 | Travaux de pose de revêtements de sols souples |
| 05 | 45311200-2 | Travaux d'installations électriques |
| 06 | 45331000-6 | Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation |

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

## 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

# 3 - Les intervenants

## 3.1 - Maîtrise d'œuvre

Le maître d'œuvre est le cabinet Artélia.

## 3.2 - Contrôle technique

Le contrôleur technique est la société VERITAS.

## 3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La mission de CSPS est assurée par SOCOTEC

## 3.4 – Système de Sécurité Incendie

La mission SSI est assurée par NAMIXIS

# 4 - Conditions relatives au contrat

## 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié. La durée prévisionnelle est de 5 mois : de janvier à mai 2027.

## 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

# 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour chaque lot
- Les résultats des investigations complémentaires et autres recommandations des exploitants
- Les plans
- Attestation de visite
- Attestation sanction Russe

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 4 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une

traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner | Non |
| Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail | Non |
| DC1 - Lettre de candidature - Désignation du mandataire par ses cotraitants | Non |
| DC2 - Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement | Non |
| Attestations fiscales et sociales (URSSAFF) datées de moins de 6 mois | Non |

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels | Non |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles<br>Le pouvoir adjudicateur exige, en application des articles R. 2142-6 et R. 2142-7 du code de la commande publique, un chiffre d'affaires annuel minimal.<br>Ce chiffre d'affaires minimal est fixé à 1,5 fois le montant estimé du lot auquel le candidat répond. Il est apprécié au regard du chiffre d'affaires global annuel du candidat, réalisé au cours de l'un des trois derniers exercices disponibles.<br><br>Le candidat justifie ce chiffre d'affaires dans le formulaire DC2 (ou le DUME). Les capacités économiques et financières des candidats s'appuyant sur d'autres opérateurs économiques au sens de l'article R. 2142-9 du code de la commande publique sont appréciées dans les conditions prévues par ce même article. | Non |

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) | Non |
| Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat | Non |
| Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat | Non |

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**Note à l'attention des candidats :**
Conformément à la règlementation en vigueur, il sera demandé à l'attributaire de fournir, notamment, le numéro unique d'identification délivré par l'INSEE (SIREN/SIRET) permettant de prouver que le candidat ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné à l'article L. 2141-3 du Code de la commande publique.
Afin d'anticiper l'éventuelle attribution du marché, **les candidats sont invités à remettre, d'ores et déjà, un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis)**, délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois. Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, il est invité à produire la copie du ou des jugements prononcés.
**Toutefois, le défaut de transmission de l'extrait K ou K-bis ou du jugement prononcé n'aura aucune conséquence sur la recevabilité de la candidature**.

-

Pièces de l'offre :

| Libellés | Signature |
|---|---|
| L'acte d'engagement (AE) et ses annexes | Oui |
| La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) | Non |
| Le mémoire justificatif (maximum 15 pages) des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat notamment la méthodologie spécifique à l'opération proposée par l'entreprise et les engagements environnementaux concernant les mesures spécifiques prises dans le cadre notamment d'intervention en site hospitalier et occupé. | Non |
| L'attestation de visite | Non |
| Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat | Non |
| La présentation de l'équipe dédiée au projet | Non |
| Le schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED), détaillant la méthodologie employée par le candidat pour l'organisation, le tri et le suivi des déchets | Non |
| Attestation sanction Russe | Non |

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

-

**Note à l'attention des soumissionnaires :**
Conformément à la règlementation en vigueur, pour permettre la notification du marché, il sera demandé à l'attributaire de fournir, notamment, l'acte d'engagement signé.
Afin d'anticiper l'éventuelle attribution du marché, **les soumissionnaires sont invités à signer, d'ores et déjà, l'acte d'engagement**.
**Toutefois, le défaut de *signature* n'aura aucune conséquence sur la régularité de l'offre**.

-

### 6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

- Lundi 30 novembre 2026 à 10h00
- Mardi 1er décembre 2026 à 10h00

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info .

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Groupement Hospitalier de Territoire 47
Centre Hospitaler Agen-Nérac
Etablissement support :
Centre Hospitalier AGEN-NERAC
Route de Villeneuve
47923 AGEN

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

**Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : lundi 14 décembre 2026 à 14:00:00**

**Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite**

### 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 8 - Examen des candidatures et des offres

### 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

L'examen des candidatures porte notamment sur la capacité économique et financière : le candidat qui ne justifie pas du chiffre d'affaires annuel minimal exigé à l'article 6.1 du présent règlement de consultation, ou qui ne produit pas les justificatifs demandés, verra sa candidature écartée, sauf à s'appuyer sur les capacités d'autres opérateurs économiques dans les conditions de l'article R. 2142-9 du code de la commande publique.

### 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.
Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour l'ensemble des lots

| Critères | Pondération |
|---|---|
| 1-Prix des prestations | 40.0 % |
| 2- Valeur technique appréciée au regard de la méthodologie détaillée dans le mémoire technique | 50.0 % |
| 3- Performances environnementale de l'offre (gestion de l'amiante, gestion des déchets de chantier et maitrise des nuisances et impacts du chantier en site occupé) détaillés dans le mémoire technique | 10.0 % |

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.
Les critères sont notés sur 100.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## 9 - Renseignements complémentaires

### 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
BP 947
33063 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 56 99 38 00
Télécopie : 05 56 24 39 03
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
BP 947
33063 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 56 99 38 00
Télécopie : 05 56 24 39 03
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr